L'environnement urbain

1996/2147(INI) - 23/04/1998

La commission a réclamé la mise en oeuvre d'un programme d'environnement urbain ayant pour objectif un développement durable. En adoptant à l'unanimité le rapport d'initiative de Mme Anita POLLACK (PSE, RU), la commission a insisté par ailleurs pour qu'un soutien sans relâche soit apporté à une campagne "Villes durables", à la mise au point d'indicateurs de viabilité comparables et à la mise en place d'un système de contrôle de viabilité. L'an dernier, en mars, la commission avait organisé une audition publique sur les villes durables. Le développement durable se définit comme le mode de développement offrant à tous les habitants d'une communauté les services économiques, sociaux et environnementaux sans mettre en péril la viabilité des systèmes (environnement naturel, environnement bâti et communauté sociale) sans lesquels ces services ne pourraient se concevoir. Le rapport de Mme POLLACK relève qu'alors que 80% de la population européenne vit en zone urbaine, plus de la moitié du budget communautaire va aux zones rurales. Il note également que la pollution urbaine se moque des frontières nationales. La proposition de résolution, reconnaît l'existence d'un lien de cause à effet entre l'absence de cohésion sociale et les problèmes d'environnement urbain, problèmes économiques et sociaux croissants et dégradation de l'environnement auxquels les villes européennes sont confrontées. Il faudrait définir une approche de l'environnement urbain placée sous le signe du partenariat, impliquant les collectivités locales, l'industrie, les ONG, etc... et, de son côté, la Commission européenne devrait se doter d'une unité horizontale chargée des problèmes urbains. Ce rapport fait suite à la publication l'an dernier d'une communication de la Commission sur les questions urbaines. Un précédent rapport de M. COLLINS (PSE, RU), président de la commission de l'environnement, a amené la Commission européenne à publier en 1990 son très novateur Livre vert sur l'environnement urbain.